

Motion des têtes de réseau des espaces protégés
« Promouvoir les milieux humides comme véritables solutions fondées sur la nature »
Présentée le 30 janvier 2020

- Considérant les rapports sur l'état des milieux humides présentés lors de la COP13 de la Convention de Ramsar (Dubai E.A.U, 2018), attestant d'un déclin continu et à un taux alarmant des milieux humides, leur étendue ayant diminué depuis 1970 de près de 35% au niveau mondial¹ et d'environ 48% à l'échelle du bassin méditerranéen² ;
- Considérant le rapport parlementaire « Terres d'eau, terres d'avenir ; faire de nos zones humides des territoires pionniers de la transition écologique » remis il y a quelques mois au premier ministre et en particulier ses recommandations relatives à la valorisation des services rendus par les milieux humides ;
- Considérant les défis croissants auxquels nos sociétés sont confrontées, en particulier le changement climatique, la sécurité de l'approvisionnement en eau, la sécurité alimentaire, la santé humaine ou les risques de catastrophes naturelles ;
- Considérant en particulier les récents rapports du GIEC suggérant un accroissement alarmant dans les décennies à venir de l'intensité et de la durée des sécheresses, de l'intensité et de la fréquence des précipitations massive ou encore de l'élévation du niveau marin, mais également le rapport de l'IPBES attestant d'un effondrement en cours de la biodiversité ;
- Conscient du fait que les milieux humides constituent un des écosystèmes les plus riches en biodiversité et celui qui contribue le plus au bien-être et au développement de l'humanité³ ;
- Considérant le cadre de définition des solutions fondées sur la nature, adopté lors du Congrès mondial de la Nature de l'UICN en 2016 à Hawaii, à travers la résolution 6.069, les reconnaissant comme « des actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés, pour relever directement les enjeux de société de manière efficace et adaptative tout en assurant le bien-être humain et des avantages pour la biodiversité » ;
- Considérant que les milieux humides ont un rôle essentiel et peu coûteux pour freiner et s'adapter au changement climatique, en particulier du fait de leur capacités de régulation hydrologique, d'épuration ou d'atténuation de l'énergie des vagues en zone littorale (ex : mangroves), et qu'ils offrent une opportunité sans précédent pour augmenter la résilience de la société française, tant en métropole qu'en Outre-Mer ;
- Reconnaisant enfin que les pressions extrêmes que les milieux humides subissent, affectent leur capacité de résilience et leur rôle potentiel de solutions fondées sur la nature, et conscient de la nécessité de protéger et restaurer urgemment ces écosystèmes ;

Les têtes de réseau des espaces protégés signataires de cette motion :

- Demandent au gouvernement de lancer un grand plan, ambitieux, de protection, de création, de restauration et de réhabilitation de milieux humides, avec des objectifs chiffrés et des indicateurs mesurables dans le cadre de la future stratégie nationale de la biodiversité, déclinée de la COP 15 de la Convention sur la Diversité Biologique qui se tiendra en 2020 en Chine ;

¹ Perspectives mondiales des zones humides ; l'état mondial des zones humides et de leurs services à l'humanité 2018, Convention de Ramsar.

² Les zones humides méditerranéennes, enjeux et perspectives ; solutions pour des zones méditerranéennes durables, 2018, Tour du Valat.

³ Évaluation des écosystèmes pour le millénaire, 2005.

- Demandent au gouvernement de lancer une large campagne de communication et de sensibilisation, afin de réhabiliter l'image des milieux humides, et de faire valoir et connaître auprès de tous leurs intérêts, en particulier face au changement climatique ;
- Demandent au gouvernement français de porter l'enjeu des milieux humides auprès de la Commission Européenne afin qu'il soit pleinement intégré dans le « Green Deal » voulu par la nouvelle Commission mais également auprès de la communauté internationale dans le cadre de la future stratégie issue de la COP 15 ;
- Appellent le gouvernement français, les collectivités territoriales et la société civile de métropole et d'Outre-Mer à reconnaître et considérer, à chaque fois que cela est approprié, le rôle clé des milieux humides en réponse aux défis sociétaux en tant que solutions fondées sur la nature et à démultiplier leurs effets par leur mise en réseau, en particulier à l'échelle des bassins versants.
- Appellent le gouvernement français à prendre en compte dans toutes politiques sectorielles pertinentes (urbanisme, agriculture, forêt, énergie etc.) les solutions fondées sur la nature procurées par les milieux humides et à les inclure dans ses contributions déterminées au niveau national de l'Accord de Paris sur le Climat.
- Invitent les maîtres d'ouvrage de travaux susceptibles d'affecter des milieux humides à prendre en compte les fonctions jouées par ces milieux et valoriser leur rôle de solutions fondées sur la nature.
- Appellent les institutions financières et bailleurs de fonds privés intervenants dans des projets d'aménagements liés aux milieux humides à mobiliser leurs financements vers les solutions fondées sur la nature et à les envisager systématiquement comme alternative ou complément aux projets d'infrastructures « grises » qu'ils financent.
- Demandent au gouvernement de promouvoir activement les milieux humides comme solutions fondées sur la nature, d'assurer le partage d'expériences dans ce domaine et la mise en réseau des acteurs impliqués.

